



Absence de réponse avocat pour signature convention de divorce

Par Montagnarde

Elle et Lui divorcent par consentement mutuel. Le partage des biens a été signé chez le notaire il y a plus de trois mois, en présence des époux et du notaire, sans les avocats. La convention de divorce devait se signer dans la foulée. Elle et lui sont d'accord sur toutes les conditions, mais l'avocate de Elle ne répond pas à l'avocate de Lui, il est impossible d'obtenir un rendez-vous de signature de la convention de divorce. Le couple a un enfant encore mineur, qui ne demande pas à être entendu, et les parents sont d'accord sur les conditions de la garde. Comment débloquer la situation, sachant que Elle ne veut pas changer d'avocate? Et pendant ce délai, est-ce que le devoir de secours et d'assistance persiste?

Par ESP

B O N J O U R

Où sont les formules habituelle de politesse?

Si vous souhaitez des réponses, respecter les CGU serait nécessaire.